

DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES J.L.L. Séance n° 01 CM 06/02/2019	Envoyé en préfecture le 08/02/2019 Reçu en préfecture le 08/02/2019 Affiché le jeudi 14 février 2019 ID : 083-218300317-20190206-2019_FIN_01-DE 
---	---

Extrait registre des délib. CM_06022019

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 06 FEVRIER 2019

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 19	Pouvoirs : 7	Votants : 26
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille dix-neuf et le mercredi six février à dix-huit heures (06/02/2019), le Conseil municipal de la commune du Cannel des Maures, dûment convoqué le mercredi trente janvier (30/01), s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	MT. MONTANOLA	C. MORETTI	P. MARTOS	V. VESCOVI	P. GAUBERT	S. BLAYAC	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	R. BAILE	D. BERTRAND	A. HERIN	J. DEGOUVE	P. RAFFAELLI	D. MENARD	
J.P. GROSSO	C. BOTRINI	J. AGNELLO	C. BERNARD				

ABSENTS EXCUSES	D. CAPPA, L. MAILLARD, M. THIREAU, C. MARIOTTINI, R. SPINOSA, A. SAUTRON, C. DUDON.
ABSENTS (pouvoirs)	• Denis CAPPA donne pouvoir à Pierre RAFFAELLI • Liliane MAILLARD donne pouvoir à Sylvie BLAYAC • Mireille THIREAU donne pouvoir à Marie-Thérèse MONTANOLA • Claudie MARIOTTINI donne pouvoir à André DEL PIA • Richard SPINOSA donne pouvoir à Jean-Luc LONGOUR • Alma SAUTRON donne pouvoir à Christine MORETTI • Claudine DUDON donne pouvoir à Christian BERNARD
ABSENTS NON EXCUSE	A. FABRE

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
JL. RAVIOLA – Adjoint Directeur Général des Services
K. MASSA – Assistante Directeur Général des Services
E. GARCIA – Directeur du pôle des finances

Nomenclature 7.1

Objet : [2019/fin/01] Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 (R.O.B)

Vu les articles L.2312-1 et L.2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que l'élaboration proprement dite d'un budget primitif doit être précédée d'une phase préalable constituée par le Rapport d'Orientation Budgétaire à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant son examen ;

Vu l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 qui a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au R.O.B, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du rapport ;

DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES J.L.L. Séance n° 01 CM 06/02/2019	Envoyé en préfecture le 08/02/2019 Reçu en préfecture le 08/02/2019 Affiché le ID : 083-218300317-20190206-2019_FIN_01-DE
---	---

Extrait registre des délib. CM_06022019

Vu le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières ;

Vu le rapport joint ;

Vu la note explicative portée dans la note de synthèse.

Considérant que le R.O.B. est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (Art. L 2312-1) et qu'il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Considérant les modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 et son article 107 sur l'« amélioration de la transparence financière » qui dispose :

- Le R.O.B. des E.P.C.I. doit être transmis obligatoirement aux communes membres et, celui des communes au président de L'E.P.C.I. dont la commune est membre ;
- Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;
- Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport adressé au Conseil municipal à l'occasion du Rapport sur les Orientations Budgétaires doit être mis en ligne ;

Considérant que le Rapport d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel mais qu'il doit permettre au Conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;

Considérant le rapport joint en annexe sur lequel s'appuie le Rapport d'Orientation Budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU Mme Christine MORETTI Adjointe déléguée aux finances, EN SON EXPOSE ; sous la présidence de *M. Jean-Luc LONGOUR, Maire* de la commune du Cannet des Maures :

- ✓ **PREND ACTE** de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019, et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce Rapport d'Orientation Budgétaire ;
- ✓ **DIT** que ledit rapport, ainsi que la délibération afférente seront transmis à M. le Préfet du Var ;
- ✓ **DIT** que ledit rapport sera transmis à M. le Président de la Communauté de communes Cœur du Var ;
- ✓ **DIT** que ledit rapport et la délibération afférente seront tenus à la disposition du public en mairie dans les 15 jours qui suivront leur adoption, et mis en ligne sur le site internet de la commune dans le mois qui suit.

Pour	26
Contre	
Abstention	

(1 annexe suit : R.O.B 2019)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
 Jean-Luc LONGOUR



La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés par voie de recours administratif gracieux ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis 5, rue Racine - 83000 Toulon

**Département du Var
Arrondissement de Brignoles**



Le Cannel des Maures

Envoyé en préfecture le 08/02/2019
Reçu en préfecture le 08/02/2019
Affiché le
ID : 083-218300317-20190206-2019_FIN_01-DE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Sommaire

- I. Les perspectives macro-économiques en 2019**
- II. La loi de finances pour 2019 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune**
 - A. La loi de finances 2019**
 - B. Les politiques des partenaires institutionnels de la commune**
- III – L'exécution provisoire du budget 2018 et approche rétrospective**
 - A. Le Budget principal**
 - a) La section de fonctionnement**
 - 1. Les charges de fonctionnement
 - 2. Les recettes de fonctionnement
 - 3. Le résultat de fonctionnement 2018 provisoire
 - b) La section d'investissement**
 - 1. Les dépenses d'investissement
 - 2. Les recettes d'investissement
 - 3. Le résultat d'investissement 2018 provisoire
 - 4. L'état de la dette
 - B. Les budgets annexes**
 - a) Le budget annexe de l'eau potable**
 - b) Le budget annexe de l'assainissement**
 - c) Le budget annexe du lotissement du Portaret**

IV – Les orientations budgétaires 2019

A. Le budget principal

1. La section de fonctionnement

- a. Les dépenses
- b. Les recettes

2. La section d'investissement

- a. Les dépenses
- b. Les recettes

B. Le budget annexe de l'eau potable

C. Le budget annexe de l'assainissement

Envoyé en préfecture le 08/02/2019

Reçu en préfecture le 08/02/2019

Affiché le

ID : 083-218300317-20190206-2019_FIN_01-DE

*** *** *** ***

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (Art. L. 2312-1 du CGCT, lequel)

Le présent rapport s'articule autour de quatre axes :

- I. Les perspectives macro-économiques en 2018
- II. La Loi de Finances pour 2018 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune
- III. L'exécution provisoire du budget 2018 avec une approche rétrospective
- IV. Les perspectives du prochain budget primitif de 2019, budgets principal et annexes

I. LES PERSPECTIVES MACRO-ECONOMIQUES EN 2019

CROISSANCE RALENTIE ET MODEREE AU NIVEAU NATIONAL

L'Insee table sur une **croissance** de **1,5 %** en 2018. 2019 s'annonce du même acabit, **après 2,3 % en 2017**.

Selon l'INSEE, les blocages liés aux « gilets jaunes » coûteraient 0,1 point de croissance au pays sur le dernier trimestre 2018. L'Insee table sur une progression de l'activité de 0,4 % au premier trimestre 2019 et de 0,3 % au deuxième, sur fond de consommation plus dynamique: + 0,7 % puis + 0,5 %. L'institut dessine un portrait en demi-teinte du début de l'année 2019. Pas d'arrêt brutal de l'activité mais un net essoufflement de la reprise. **La Banque de France** dans sa dernière estimation tablait sur une prévision de croissance de **1,5 %** en 2019.

À **15,6 %** fin 2018, **le taux d'épargne** se rapprocherait en revanche des records enregistrés entre 2010 et 2011. Ce comportement des ménages est révélateur du manque de confiance en l'avenir.

En moyenne annuelle, **l'investissement** ralentirait un peu en 2018 à **+3,8 %**, après avoir été très dynamique **en 2017 (+4,4 %)**. L'investissement des entreprises se maintiendrait aussi à un rythme honorable, avec + 0,6 % aux deux premiers trimestres 2019.

Dans ces conditions, **le chômage** poursuivrait sa lente décrue. Les créations d'emploi dépassant les entrées sur le marché du travail, il s'établirait **fin juin 2019 à 9 %**, contre 9,1 % un an plus tôt.

Le gouvernement mise sur un **déficit de 3,2 % en 2019**, après 2,7 % en 2018 et la dette pourrait frôler les 100 % du PIB.

Le déficit commercial de la France devrait être proche de 60 milliards en 2018 et 2019.

RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE AU NIVEAU EUROPEEN

La Commission européenne prévoit **2,1% de croissance pour 2018 et 1,9% en 2019**.

En octobre 2018, la zone euro a connu sa plus faible croissance depuis deux ans.

La Commission européenne met en garde contre "une incertitude croissante au niveau mondial".

Fin 2017 en effet, **la zone euro** était parvenue à renouer avec un niveau de croissance proche de celui des **États-Unis**. Mais depuis, l'économie américaine a été stimulée par la réforme

fiscale de Donald Trump, tandis qu'en zone euro on a finalement observé un net ralentissement de l'activité.

Mais les économies plus solides comme l'**Allemagne** et la **France** ne sont pas épargnées.

La plus forte révision porte sur l'**Allemagne**, dont la croissance reviendrait à 1,6% cette année comme l'an prochain — soit 0,3 et 0,2 point de moins que prévu précédemment et le même rythme que celui attendu pour la France —, et tomberait à 1,4% en 2020.

L'**OCDE** est moins optimiste pour l'Italie, avec un PIB revu en baisse de 0,2 point pour 2018 et 2019, à respectivement 1,0% puis 0,9%, estimant que les effets de la politique budgétaire expansionniste du gouvernement seront contrebalancés par un regain d'inflation et un ralentissement de la croissance de l'emploi.

Pour le **Royaume-Uni**, elle prévoit 1,3% de croissance pour 2018, relève sa prévision 2019 à 1,4% (+0,2 point), mais table sur un ralentissement à 1,1% en 2020 et ce "dans l'hypothèse où la sortie de l'Union européenne se ferait sans heurts".

En outre, il faut rappeler que la croissance européenne a reposé en grande partie sur un afflux de liquidités dans l'économie, injectées par la BCE depuis le début de sa politique monétaire accommodante en 2015. Cela a provoqué une hausse de l'endettement et de l'investissement. Maintenant que les taux remontent, et que la BCE sort progressivement de sa politique de rachats d'actifs, il y a fort à craindre que la croissance décroche nettement.

Du point de vue conjoncturel, l'aléa politique est devenu un frein évident pour les investisseurs étrangers, qu'il s'agisse du Brexit, des tensions autour du projet de budget italien ou encore de la guerre commerciale. Cependant, en discutant avec les investisseurs, on note que le risque n° 1 concerne les élections européennes de 2019. Il y a une forte crainte qu'une majorité populiste puisse arriver au Parlement.

RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE MONDIALE

L'OCDE voit la croissance mondiale ralentir en 2019 sur fond de tensions commerciales et de remontée générale des taux d'intérêt.

L'Organisation de coopération et de développements économiques anticipe une croissance mondiale à 3,7% en 2018 et table sur **3,5% en 2019, soit 0,2 point de moins**, et la voit se stabiliser à ce rythme en 2020.

L'offensive de l'administration américaine sur les tarifs douaniers a déjà un impact sur le commerce mondial, dont l'OCDE voit la croissance annuelle passer sous 4,0% sur 2018-2020 alors qu'elle avait été de 5,2% en 2017.

A court terme, l'**économie américaine** s'en tire plutôt bien par rapport aux autres pays développés grâce au soutien de la politique de relance budgétaire mise en place par l'administration Trump.

L'OCDE ne change rien à ses prévisions sur le PIB des Etats-Unis, qu'elle voit toujours progresser de 2,9% en 2018 et 2,7% en 2019. Mais il tomberait à 2,1% en 2020, l'effet des baisses d'impôt commençant à se dissiper et celui des tensions commerciales persistant. S'agissant de la **Chine**, l'organisation anticipe un ralentissement de 6,6% en 2018 à 6,0% en 2020, ce qui constituerait un plus bas depuis 30 ans pour une économie très exposée à une escalade des tensions commerciales.

Le ralentissement de la croissance mondiale "est le reflet de la transition vers des politiques macroéconomiques moins accommodantes (...) et des effets toujours négatifs des tensions

commerciales, du durcissement des conditions financières et de la hausse des prix du pétrole", souligne l'OCDE.

"Ces perspectives d'activité et d'inflation restent sujettes à des aléas et seront impactées par les orientations de la politique économique des prochaines années", précise néanmoins l'INSEE.

LA LOI DE FINANCES POUR 2019 ET LES POLITIQUES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DE LA COMMUNE

A- LA LOI DE FINANCES 2019

La loi de finances pour 2019 a été publiée le 30 décembre 2018. Les dispositions de cette loi ont une incidence en matière de finances locales : concours financiers de l'Etat, solidarité financière (dotations de péréquation, FPIC...), fiscalité.

Le montant global de la dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable par rapport à 2018. Dotations de solidarité rurale et de solidarité urbaine progressent. L'investissement public local est encouragé.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements **reste stable** en 2019 par rapport à 2018, avec 27 milliards d'€ (compte non tenu de l'inflation). Ce qui n'empêchera pas certaines communes de subir des baisses d'une année sur l'autre, en fonction des critères de répartition. **Une dotation spécifique est créée pour les communes de moins de 10 000 habitants dont une part importante du territoire est classée en zone Natura 2 000 (article 256, LFI). La commune du Cannet des Maures pourrait être concernée.** La péréquation est renforcée : la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'€ par rapport à 2018.

Réforme de la dotation d'intercommunalité

La LFI pour 2019 (article 250, 9°) réforme la dotation d'intercommunalité. Un nouveau critère de répartition est ajouté aux critères actuels, tenant compte des charges des collectivités : **le revenu par habitant**. La dotation est simplifiée, avec une seule enveloppe, et son montant global est augmenté de 30 millions d'€ chaque année.

Soutien à l'investissement local

Les subventions d'investissement au bloc communal demeurent à un niveau élevé (1,8 milliard d'€ au total) : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ; dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), qui finance des projets structurants en fonction de priorités nationales ; et, dotation politique de la ville (DPV) dont les conditions d'attribution sont assouplies permettant à davantage de communes d'en bénéficier (article 259, LFI).

B- LES POLITIQUES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

❖ L'Etat

Les concours financiers de l'Etat devraient être maintenus en 2019. Concernant la dotation globale de fonctionnement, la politique de solidarité entre collectivités via la péréquation, est défavorable à la commune du Cannet des Maures. Celle-ci pourrait voir à nouveau son enveloppe diminuer en 2019.

Il existe toujours des incertitudes quant à la politique fiscale que l'Etat entend mettre en œuvre d'ici deux ans notamment pour faire suite à sa décision de supprimer la taxe d'habitation.

De plus, les débats tenus au niveau national suite aux protestations des « gilets jaunes », les « cahiers de doléances », les propositions de réforme des retraites, du recrutement dans la fonction publique, pourraient déboucher sur des décisions qui pourraient impacter les collectivités territoriales.

L'Etat sera sollicité en 2019 par la commune, dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour les travaux d'extension de l'école maternelle.

❖ La Région

Comme pour les autres collectivités locales, l'élaboration budgétaire 2019 intervient dans un environnement économique et social tendu.

Les grands axes affichés par la Région pour 2019 sont les suivants :

- Le plan climat
- L'éducation, la culture, la jeunesse
- L'économie, l'emploi, la formation, l'innovation, l'international
- Les transports, la mobilité et les grands équipements
- L'aménagement du territoire et le développement durable
- L'Europe et la coopération méditerranéenne
- La connaissance du territoire et la planification

La Région s'est fixée plusieurs objectifs budgétaires :

- La réduction du niveau d'endettement
- L'amélioration du taux d'épargne pour maintenir l'investissement
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement

La Région prévoit des dépenses de fonctionnement 2019 d'un montant de 1.675 MD€, en augmentation de 1,24 % conformément au seuil fixé par l'Etat.

La Région sera sollicitée en 2019 dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) pour les travaux au Vieux-Cannet.

❖ Le Département

« L'année 2019 sera, comme la précédente, faite de rigueur, de sérieux et d'exigence, car, hélas, les contraintes budgétaires demeureront fortes. L'Etat subordonne le versement de l'intégralité de sa Dotation à une augmentation maximale d'1,2% des dépenses de fonctionnement... sous peine d'amende » a précisé le président du conseil départemental Marc GIRAUD.

En matière d'investissements 2019, le Conseil prévoit notamment :

- Lancement du réseau public « Var Très Haut Débit » qui apportera la fibre dans tous les foyers varois d'ici 2023 ;
- Création d'un espace d'exposition de 600 m² à Draguignan, en cœur de ville qui devrait permettre au Var d'accueillir des expositions d'envergure nationale dans les meilleures conditions, dès 2020.
- Construction d'une Maison de l'Espace Nature Départemental du Plan destinée à devenir le fer de lance de la politique environnementale en matière d'ENS.

En matière d'aide financière, le département sera sollicité en 2019 par la commune pour la construction du bâtiment « Les Terrasses de la Gare » et pour l'extension de l'école maternelle.

❖ La Communauté de communes Cœur du Var

Au 1^{er} janvier 2019, la communauté de communes Cœur du Var se voit transférer une nouvelle compétence :

- o Paiement de la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.)

La communauté de communes sera sollicitée également en 2019 au titre des fonds de concours pour les travaux au Vieux-Cannet.

III – L'EXECUTION PROVISOIRE DU BUDGET 2018 ET APPROCHE RETROSPECTIVE

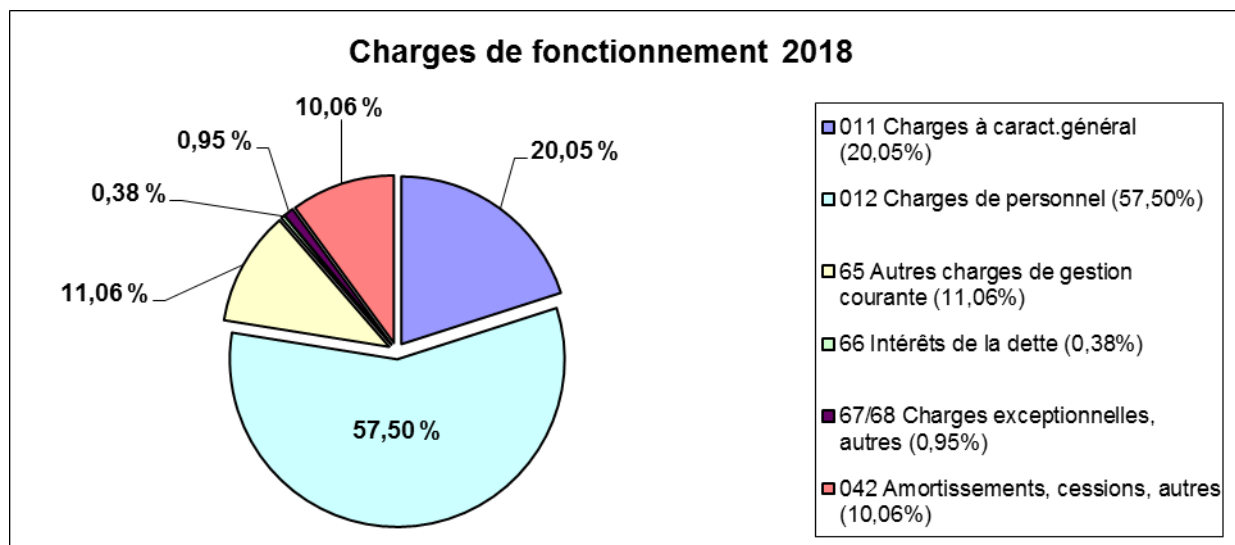
Cette partie portera sur l'exécution provisoire du budget 2018 avec une approche rétrospective.

A. LE BUDGET PRINCIPAL

a. La section de fonctionnement

1. Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement provisoires se sont élevées à **5 690 761 €** en 2018.



Les charges de personnel se montent à 3 272 134 € pour l'année 2018. Ce qui représente 57.50 % des charges de fonctionnement. Les charges de personnel représentent traditionnellement le poste le plus élevé pour les communes. Ce poste a été contenu en 2018 avec une baisse de 1.68 % par rapport à 2017.

Pour appréhender au mieux, ce poste des charges de personnel, il convient de tenir compte des remboursements des frais de personnel dont le montant s'élève à 420 855 €. **Le ratio des charges du personnel est alors ramené à 54.10 % du total des dépenses** de la section de fonctionnement.

De 2008 à 2017, les charges de personnel ont augmenté en euros par habitant de 10.17 % contre 12.31 % pour la moyenne de la strate.

Les atténuations et remboursements des frais de personnel en 2018 sont ci-après détaillés :

- Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement :	186 951 €
- Budget du Centre Communal d'Action Sociale	99 998 €
- SAE Source d'Entraigues	4 320 €
- Commune du Thoronet (Convention médiathèque)	7 375 €
- Remboursements maladie, etc.	66 201 €
- Taxe de séjour affectée à la rémunération du personnel	25 000 €
- Remboursement contrats aidés	17 508 €
- Remboursements frais personnels accueil loisirs maternels	13 502 €
Total :	420 855 €

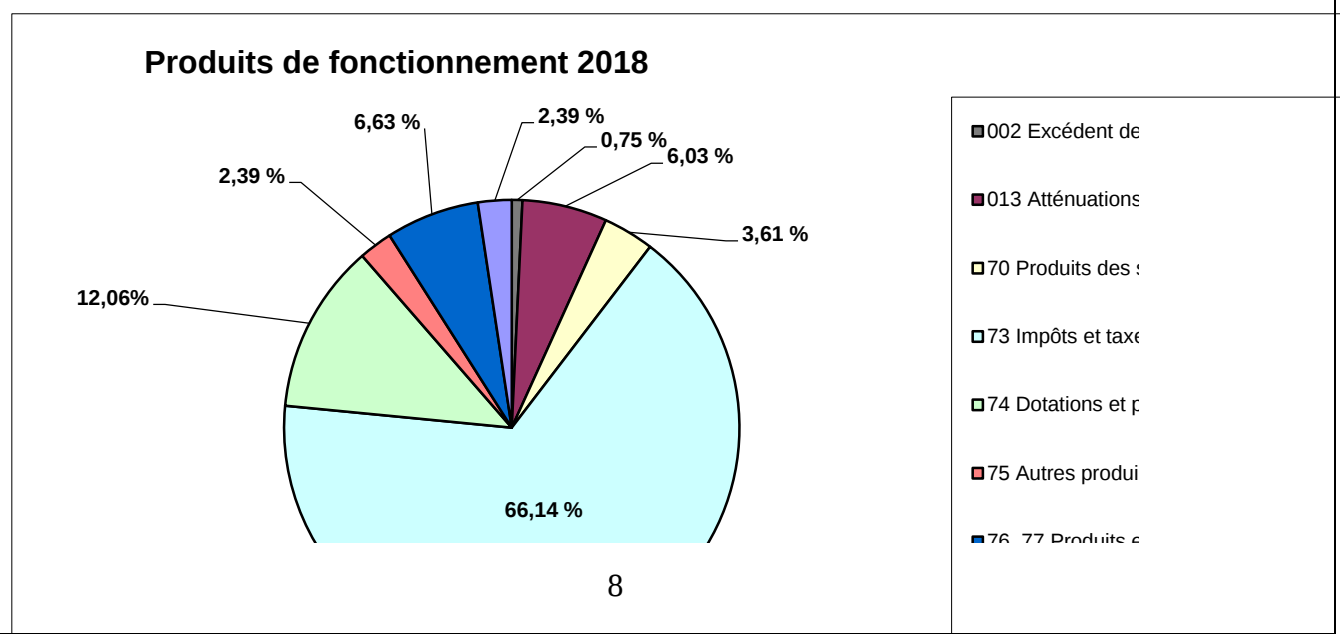
Les charges à caractère général représentent le second poste avec 1 140 962 € (20.05%). Ce poste de dépenses est **en baisse de 12.73 %** en 2018 après une hausse de + 7 % en 2017 et des baisses de **4.45 % en 2016, de 4.46 % en 2015 et de 1.5 % en 2014**. Cette baisse porte sur les dépenses de communication, les prestations à caractère culturel et les dépenses d'alimentation ; concernant ce poste il faut souligner l'effort de lutte contre le gaspillage et une gestion optimisée des achats. La baisse des charges en 2018 porte également sur les prestations liées à l'entretien de la voirie, des véhicules et des bâtiments, des frais d'assurances, sur la documentation générale et technique et sur les frais d'insertion.

Les charges de gestion courante (participations, subventions versées par la commune, indemnités des élus, etc) se sont élevées en 2018 à 629 483.80 euros (soit 11.06 % des dépenses). Les dépenses sont en diminution de près de 11 %. Les éléments qui expliquent cette baisse concernent notamment :

- la participation au syndicat mixte de l'Argens versées depuis 2018 par la Communauté de communes Cœur du Var (15 000 €),
- une baisse de la participation au transport urbain (-11 000 €) ;

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en 2018 se sont élevées à **6 312 198** euros. Elles sont représentées dans le graphique ci-dessous :



Avec 4 174 923 € en 2018, **les impôts et taxes** représentent le **poste principal** (88.11 % des recettes). Le second poste concerne les **dotations et participations** allouées à la commune pour 761 230 € soit 12.06 % des recettes de fonctionnement 2018. Parmi les dotations, la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, est ponctionnée à nouveau en 2018 pour **18 456 €**. De 2013 à 2018, la diminution cumulée de la DGF s'établit à **2 040 000 €**. Ces baisses de DGF n'ont pas été compensées par une hausse des taux des impôts locaux qui aurait pu être décidée par la commune. Il faut aussi souligner le changement de politique de l'Etat, en matière de contrats aidés, qui se traduit en 2018 par des participations en diminution de près de 80 000 € par rapport à 2017.

Au total, **les ressources de fonctionnement courantes** qui totalisent 5 696 000 € (hors produits financiers, produits exceptionnels, amortissements et travaux en régie) sont en diminution de 2.3 % en raison principalement de la baisse des participations de l'Etat au titre des contrats aidés (-76 000 €) et du fait de la baisse de la taxe sur les déchets stockés au Balançan (-65 630 €) fermé au mois d'août 2018.

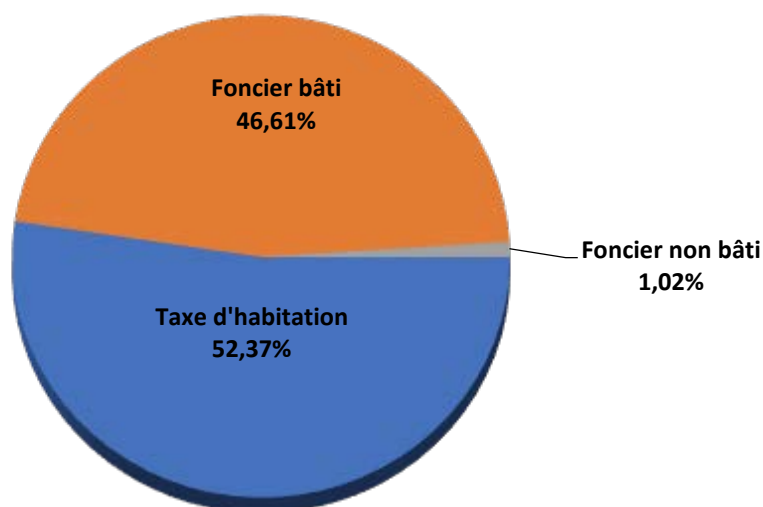
Evolution de la fiscalité locale de 2008 à 2018 au Cannet des Maures

Il faut souligner **le dynamisme des bases d'imposition** de 2008 à 2018 pour la taxe d'habitation et les taxes foncières **(+32.87 %)** tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous. Entre 2017 et 2018, les bases cumulées des trois taxes augmentent de **+ 0.83 %**. Toutefois il faut noter que la base de la taxe d'habitation baisse de 2.70 % alors que celles du foncier bâti et du foncier non bâti augmentent respectivement de 5.11 % et 0.57 %.

Bases fiscales	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	5 608 591	5 870 028	6 103 774	6 246 053	6 625 676	6 807 503	6 998 621	6 966 958	6 946 516	7 029 666	6 840 047
Foncier bâti	4 094 936	4 261 855	4 398 678	4 588 790	4 777 259	5 195 468	5 113 608	5 605 009	5 672 205	5 791 633	6 087 755
Foncier non bâti	126 042	126 909	126 717	127 517	128 203	132 665	133 010	135 278	136 440	132 454	133 215
Sous-total 1	9 829 569	10 258 792	10 629 169	10 962 360	11 531 138	12 135 636	12 245 239	12 707 245	12 755 161	12 953 753	13 061 017
Taxe professionnelle	5 685 611	5 992 486	8 094 000								
Cotisation Foncière des entreprises	-	-		1 581 570	1 851 533	2 106 665	1 789 391	1 838 922	2 412 122	2 425 035	2 447 684
Sous-total 2	5 685 611	5 992 486	8 094 000	1 581 570	1 851 533	2 106 665	1 789 391	1 838 922	2 412 122	2 425 035	2 447 684
Total bases	15 515 180	16 251 278	18 723 169	12 543 930	13 382 671	14 242 301	14 034 630	14 546 167	15 167 283	15 378 788	15 508 701

Concernant l'impôt économique, l'évolution de l'assiette de la cotisation foncière des entreprises (CFE) reste très dynamique depuis 2011, année de sa création en remplacement de la taxe professionnelle (+54.76 % de 2011 à 2018). Il convient de rappeler que la fiscalité économique, dont la CFE et la Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), est dorénavant encaissée par la communauté de communes Cœur du Var. Toutefois, le produit de la fiscalité économique 2014 est reversé aux communes via les attributions de compensation.

S'agissant de l'autonomie fiscale de la commune, celle-ci ne conserve un pouvoir sur les taux que pour la taxe d'habitation et les taxes foncières. Au sein de ces bases, la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti représentent respectivement 52.37 % et 47.63 % tel qu'indiqué dans le graphique ci-dessous :

LA STRUCTURE DES BASES D'IMPOSITION EN 2018

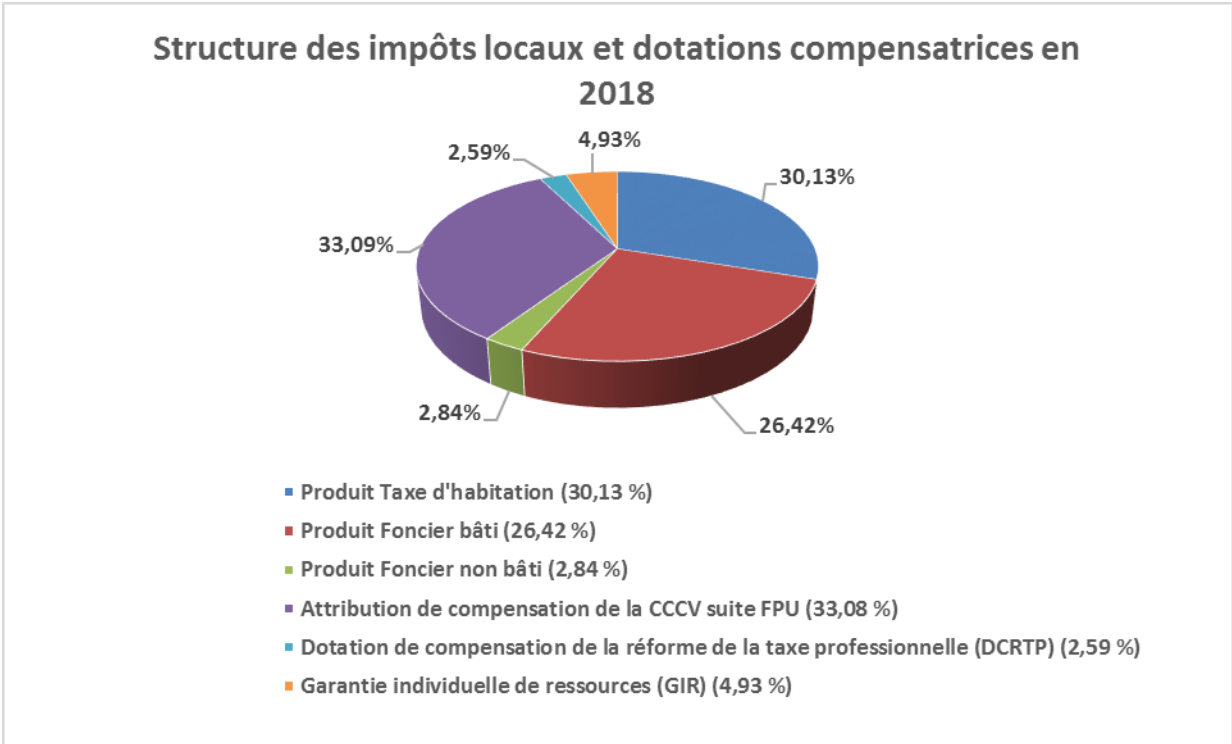
A l'instar des bases d'imposition, le produit de la fiscalité locale est très dynamique avec + **60.11 %** de hausse entre 2008 et 2018, soit + **6 %** d'augmentation en moyenne annuelle. Le produit sur la période tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous passe de **2 406 236 €** en 2008 à **3 852 655 €** en 2018.

L'ensemble des produits des impôts locaux et des dotations compensatrices de 2008 à 2018 figure dans le tableau ci-après :

Produits (En KE)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produit Taxe d'habitation	561,4	593,5	622,6	1 049,3	1 124,4	1 155,2	1 187,7	1 182,3	1 178,8	1 192,9	1 160,8
Produit Foncier bâti	622,4	654,2	681,4	710,8	747,2	812,6	799,8	876,6	887,1	968,6	1 018,0
Produit Foncier non bâti	95,9	97,5	98,2	103,7	105,3	108,9	109,2	111,1	112,0	108,7	109,4
Produit Taxe professionnelle	965,4	1 027,7									
Rôles supplémentaires (régularisations fiscales taxes foncières et CFE)								593,6			
Compensation pertes de bases d'imposition de la cotisation économique								103,7	77,7	51,8	0,0
Produit compensation relais dont cotisation foncière des entreprises	-	-	1 390,1								
Dotation de compensation de la taxe professionnelle (part salaire)	161,1	162,4	162,9	128,9	128,9	127,0	124,7				
Cotisation foncière des entreprises				401,2	474,4	539,7	458,4				
Taxe additionnelle foncier non bâti				12,7	12,5	13,7	13,9				
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)				267,1	289,1	349,4	380,8				
Installations de production d'électricité (IFER)				37,4	42,7	44,5	44,1				
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)				54,4	52,9	50,9	50,3				

Attribution de compensation								1 213,9	1 213,9	1 201,5	1 274,6
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)				116,4	116,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Garantie individuelle de ressources (GIR)				202,0	202,0	190,1	190,1	190,1	190,1	190,1	189,9
Total produit	2 406,2	2 535,2	2 955,1	3 083,9	3 295,7	3 492,0	3 458,8	4 371,2	3 759,7	3 813,6	3 852,7

La structure des produits des impôts locaux et des dotations compensatrices en 2018 est illustrée dans le graphique ci-après :



Le produit de la taxe d'habitation représente 30.13 % des impôts locaux et dotations compensatrices. Celui des taxes foncières est de 29.26 %. Les dotations compensatrices de l'Etat et les attributions de la Communauté de communes Cœur du Var représentent 40.61 %.

S'agissant des taux d'imposition pour lesquels la commune peut les faire évoluer, ces derniers sont restés stables en 2018. Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution des taux depuis 2007 :

Taux	2007	2008	2009	2010	2011*	2012 à 2016	2017 et 2018
Taux Taxe d'habitation	9,73%	10,01%	10,11%	10,20%	16.80% (soit 10.20+ 6.60%)	16.97 %	16,97%
Taux Foncier bâti	14,77%	15,20%	15,35%	15,49%	15.49%	15,64%	16,72%
Taux Foncier non bâti	73,93%	76,08%	76,84%	77,53%	81.29% (soit 77.53 % +	82,10%	82,10%

					3.76%)		
Taux Taxe professionnelle	16,50%	16,98%	17,15%	-	-	-	-
Taux de cotisation foncière	-	-	-	25.37%	25.37%	25,62%	30,07%

*Ajustement imposé par l'Etat des taux en 2011 suite à la suppression de la taxe professionnelle et des transferts d'impôts entre collectivités publiques.

(*) Depuis 2015, c'est la communauté de communes Cœur du Var qui en lieu et place des communes membres décide de l'évolution du taux de la CFE (Cotisation Foncière Economique).

3. Le résultat de fonctionnement 2018 provisoire

L'excédent brut de fonctionnement 2018 ressort à + **653 000 €** (Ressources de fonctionnement courantes – dépenses de fonctionnement courantes).

L'exercice 2018 dégage un **excédent de fonctionnement provisoire de + 621 436.30 €**, dit Capacité d'Autofinancement Brute (CAF), après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels. L'excédent 2018 sera affecté en recettes d'investissement en 2019 pour 294 436.30 € et pour 327 000.00 € en section de fonctionnement, principalement en vue de constituer une dotation aux provisions pour risque de non recouvrement de créances

b. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

En 2018, les dépenses d'investissement provisoires du budget principal se sont élevées à **2 710 683.54 €**.

Le total des dépenses d'équipement s'établit à **1 504 759 €**. Le remboursement du capital de la dette est de 1 049 188 € en 2018, dont 1 000 000 € remboursés au titre du prêt relais qui avait été contracté fin 2014 dans l'attente de la vente du terrain Cap Santé. La dette est ramenée à 473 068 € au 31/12/2018.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour le budget principal se sont élevées à **2 732 865 €** en 2018.

La reprise de l'excédent d'investissement 2017 et de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2017 représentent **58.31 %** du total des recettes 2018, les subventions d'investissement allouées à la commune, **8.71 %**, les amortissements des immobilisations **11.44 %** et les dotations (FCTVA, taxe d'aménagement) **11.91 %**.

3. Le résultat d'investissement 2018 provisoire

Le résultat d'investissement provisoire 2018 est un **excédent** qui s'établit à + **22 181.56 €** et sera repris en recettes d'investissement au budget 2019.

En tenant compte des restes à réaliser d'investissement en dépenses et recettes, soit respectivement **927 181.01 €** et **1 245 618.50 €**, le résultat d'investissement est de **+ 340 619.05 €**.

4. Le résultat global provisoire 2018

Au total, le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement, de **+ 621 436.30 €** et de **+ 340 619.05 €**, ressortirait à **+ 962 055.35 €**.

5. L'état de la dette.

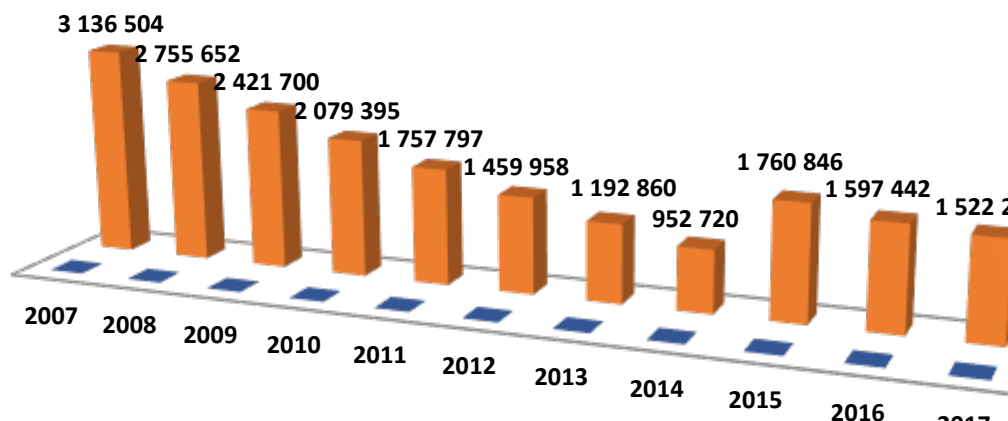
Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'endettement, en euros par habitant est passé de 845 € au 31/12/2007 à 107 € au 31/12/2018.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2007-2018
Pop. INSEE (hab)	3 714	3 714	3 964	3 995	4 036	4 094	4 128	4 182	4 241	4 401	4 433	4 417	
Capital €	386 737	379 668	333 952	342 200	318 203	297 739	272 704	232 752	191 874	163 616	75 185	1 049 188	171,29%
Intérêts €	123 961	110 043	85 720	83 343	75 824	52 893	47 380	36 339	42 390	39 703	34 563	20 307	-83,62%
Annuité €	510 698	489 710	419 672	425 543	394 027	350 632	320 084	269 092	234 264	203 320	109 748	1 069 495	109,42%
Annuité/hab. €	138	132	106	107	98	86	78	64	55	46	25	242	76,09%
Capital restant dû au 31/12 €	3 136 504	2 755 652	2 421 700	2 079 395	1 757 797	1 459 958	1 192 860	952 720	1 760 846	1 597 442	1 522 257	473 069	-84,92%
Encours dette/hab €	845	742	611	520	436	357	289	228	415	363	343	107	-87,32%
Moyenne strate	884	909	851	895	915	930	1 040	1 056	788	769	770		
Ecart Le Cannet/moyenne strate	-39	-167	-240	-375	-479	-573	-751	-828	-373	-406	-427		

On note au niveau du tableau ci-dessus et du graphique, ci-après, que l'endettement est en diminution depuis 2007. L'encours de la dette a baissé de **84.92 %** et l'encours par habitant de **87.32 %**.

A titre de comparaison, au 31/12/2017, l'encours moyen de la dette par habitant pour les communes de même strate était de 770 € contre 343 € pour le Cannet des Maures. Le remboursement de la dette pèse de moins en moins sur les résultats financiers et sur le budget communal. La commune reconstitue ses marges de manœuvre en matière d'endettement et pourra mobiliser cette ressource pour financer des opérations d'investissement.

Capital restant dû au 31/12/2018



Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû au 01/01/2017 jusqu'en 2030.

Situation pluriannuelle des emprunts



Le capital restant dû ci-dessus, est exprimé par référence au 1^{er} janvier de chaque année.

B. Les budgets annexes

a) Le budget annexe de l'eau potable

Les recettes et les dépenses d'**exploitation** 2018 provisoires sont respectivement de 854 173.54 € et 712 485.93 €. Il en résulte un **excédent d'exploitation** de + **141 687.61 €**.

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2018 provisoires s'établissent à 431 420.51 € et 269 623.62 €. Il en ressort un **excédent** de + **161 796.89 €**. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 191 900 €, le résultat de la section dégage un **déficit de – 30 103.11 €**.

Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un excédent global de + **111 584.50 €**

b) Le budget annexe de l'assainissement

Les recettes et les dépenses de fonctionnement 2018 provisoires sont respectivement de 692 755.16 € et 605 339.14 €. Il en résulte un excédent de fonctionnement de + **87 416.02 €**.

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2018 provisoires sont de 240 058.95 € et 202 925.42 €. Il en ressort un excédent de + **37 133.53 €**. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses pour 37 416 €, le résultat de la section d'investissement dégage un déficit de – **282.47 €**.

Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un excédent global de + **87 133.55 €**

c) Le budget annexe du lotissement du Portaret

Les recettes et les dépenses de fonctionnement 2018 provisoires sont respectivement de 1 102 954.81 € et 1 102 954.81 €.

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2018 provisoires s'établissent à 1 078 777.04 € et 1 078 777.04 €.

On note qu'en 2018, suite au transfert de compétence de la gestion des zones d'activités économiques à la communauté de communes Cœur du var, la commune du Cannet des Maures a vendu les lots 8, 9, 11, 12, 13 15 et la parcelle F1739 du lotissement du Portaret pour 980 000 € H.T..

Le conseil municipal a donc décidé de clôturer le budget annexe au 31/12/2018.

L'opération de création de la ZAC du Portaret, de viabilisation et de commercialisation des lots s'est soldée par un **excédent de 17 241.55 €** reversé au budget principal en 2018.

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

A. LE BUDGET PRINCIPAL

1. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement en 2019 devraient s'établir à **5 845 931 €**, en hausse de 0.15%.

Plus en détail, les charges à caractère général (achat de fournitures, prestations de service, etc.) devraient augmenter de 3.81 % comparativement au budget 2018. Cette hausse s'explique notamment par l'installation et la location d'un module pour le vestiaire au stade (10 000 €) et par l'installation et la location d'une structure modulaire d'une classe à l'école maternelle dans le cadre de l'extension de l'école (12 000 €). Ce poste est également en augmentation du fait du surcoût que représente l'achat d'électricité verte (+ 12 000).

Les charges de personnel sont en baisse de 3.78 %.

Le poste des charges de gestion courante est également en baisse de 22.18 %. Cette baisse s'explique par la non budgétisation de la subvention pour le Tour du Haut Var et par le transfert

de la compétence « versement de la participation au SDIS » à la communauté de communes Cœur du Var.

Les intérêts de la dette sont à nouveau en baisse (-12.87%).

En 2019, il sera également budgété une provision de 261 921,66 €, somme liée à l'émission d'un titre de recette par la commune pour une astreinte pour infraction au règlement local de publicité.

b) Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2018 atteindraient également le montant de **5 845 931 €** soit + **0.15 %** par rapport au budget primitif 2018.

Concernant les recettes fiscales, les taux des impôts locaux ne seront pas augmentés en 2019.

Il faut noter que bien que l'Etat a décidé de maintenir pour 2018, le montant de l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement au niveau national, la commune du Cannet des Maures a continué de voir sa dotation globale forfaitaire baisser. Cela devrait être à nouveau le cas en 2019.

Pour la taxe d'habitation, celle-ci devrait à nouveau baisser en 2019 pour environ 80% des contribuables. La diminution cumulée atteindra 70 %. Cette diminution des recettes fiscales pour les communes sera compensée par l'Etat.

2. La section d'investissement

a. Les dépenses

Les dépenses d'investissement devraient s'élever à **2 564 438 €** en 2019 hors restes à réaliser. Au titre de ces dépenses, les **dépenses financières** s'établiraient à **164 538 €** ; Elles portent notamment sur le remboursement du capital de la dette pour 47 000 € et sur la réalisation d'opérations d'ordre pour 101 438 € dont 100 000 € prévus de travaux en régie et 1 438 € pour l'amortissement des subventions d'équipement. Parmi les dépenses d'investissement, les **dépenses d'équipement nouvelles** s'élèveraient à **2 400 000 €**.

Les principales dépenses d'équipement nouvelles 2019 sont ci-après détaillées :

Objet 2019	Montant TTC
Logiciels, infrastructure et matériels informatiques dont logiciel de gestion des droits du sol	29 750,00
Film - communication	6 000,00
Mobilier cantine, festivités	6 000,00
Infrastructure téléphonique et audit parc téléphonique	22 500,00
Matériels incendie, sécurité (lances incendie, etc)	4 000,00
Médiathèque : parquet 1er étage + divers équipements	24 500,00
Maternelle : extension école; divers travaux suite étude thermique et divers équipements	478 700,00
Ecole élémentaire : divers travaux dont local TGBT (Tableau Général Basse Tension) ; réfection classe 6, divers travaux suite étude thermique ; divers équipements	52 350,00
Développement économique : panneaux signalisation d'intérêt local	5 000,00

(SIL), signalisation CAP7	
Locaux commerciaux : travaux	15 000,00
Salles associatives : réfection toiture terrasse grand foyer; remplacement des fenêtres grand foyer et salle de danse	53 000,00
Aires de jeux d'enfants et équipements de loisirs : divers aménagements	5 000,00
Plantations et panneaux d'information (3ème fleur)	13 000,00
Aménagements abords maison blanche SNCF	10 000,00
Travaux Terrasses de la gare : Maîtrise d'œuvre	400 000,00
Diagnostic sanitaire église du Vieux Cannet	48 000,00
Repérage réseaux souterrains classes A (Réseaux éclairage public)	20 000,00
Programme de renouvellement des installations techniques des bâtiments communaux : climatisation, chaudières; diagnostic amiante divers bâtiments; extincteurs, BAES	26 500,00
Fontaine boulodrome	15 000,00
Travaux voirie	748 750,00
Vidéo protection : 2 équipements supplémentaires	20 000,00
Mobilier urbain, panneaux et matériels techniques	29 000,00
Matériel roulant : bras d'épareuse	45 000,00
Véhicule : minibus	30 000,00
Achat motifs illuminations Noël	32 500,00
Mairie : ascenseur mairie Aile B; mobilier, étagères	64 000,00
Travaux éclairage public	10 000,00
Achat poteaux incendie	10 000,00
Etudes d'urbanisme et modifications documents d'urbanisme	20 000,00
Etudes diverses biodiversité; signalétique; aménagement liaisons douces et atlas biodiversité; parcours vert; pose de nichoirs, panneaux sensoriels	46 000,00
Subventions d'équipement façades	12 000,00
Acquisition terrains pour jardins familiaux; acquisitions et régularisations foncières	35 000,00
Extension réseau d'électricité par ENEDIS	60 000,00

Les restes à réaliser 2018 en dépenses d'équipement s'établissent à 927 181 €. En tenant compte des restes à réaliser le total des dépenses d'investissement s'établiraient au budget 2019 à **3 491 619 €**.

b. Les recettes

Pour financer les dépenses, les recettes nouvelles d'investissement 2019 totaliseraient **2 246 001 €** dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Objet recettes	Propositions 2018 (en €)
Amortissements et virement de la section de fonctionnement	412 759
Fonds de compensation de la TVA et taxes d'aménagement	240 000
Vente terrain Gueiranne	100 000
Emprunt prévisionnel	1 170 624
Subventions	6 000
Reprise excédent de fonctionnement capitalisé 2018	294 436
Reprise excédent d'investissement 2018	22 182

Les restes à réaliser 2018 en recettes d'investissement sont de 1 245 619 €.

En tenant compte des restes à réaliser le total des recettes d'investissement s'établiraient au budget 2019 à **3 491 619 €**.

B. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Les principales dépenses d'investissement nouvelles devraient s'élever en 2019 à 208 712 € H.T. telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2019 (en €)
Remboursement capital dette 2019	8.100
Amortissement subventions	22 201
Réalisation de trois forages tests	178 411
Matériels d'exploitation, compteurs de sectorisation	
Extension et réfection de réseaux	

Les dépenses d'équipement reportées 2018 s'élèvent à 191 900 € H.T..

C. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les principales dépenses d'investissement nouvelles devraient s'élever en 2019 à environ 254 564 € TTC telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2019 (en €)
Amortissement subventions d'équipement	41 564
Remboursement capital dette 2019	113 000
Matériels d'exploitation	100 000
Recherche eaux parasites	
Hydrocurage des réseaux	
Extension et réfection de réseaux	